

**MAIRIE
DE
CHAPTELAT**

**Nombre de
conseillers**

en exercice	19
présents	11
votants	18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an *deux mille VINGT-SIX*
le 5 juin

Le Conseil Municipal de la commune de
CHAPTELAT

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de
Madame Julie LENFANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Présents (11)

Julie LENFANT, BRAYE Solange, DECHAUX Nicolas, VERGNE Laëtitia, PEYRAT Thierry, MASDIEU Christel, LAMARGUE Laurent, RABIET Marion, TALLET Mathieu, CHENIEUX Jérémy, PONTABRY Jean-Marie

Absents ayant donné procuration (7)

*Caroline LAVIGNE donne procuration à DECHAUX Nicolas
POMARES Julien donne procuration à LAMARGUE Laurent
JUDE Valérie donne procuration à Laëtitia VERGNE
TEXIER Nadège donne procuration à MASDIEU Christel
TALLET Mathieu donne procuration à BRAYE Solange
Marie DEMAISON donne procuration à PONTABRY Jean-Marie
BURATTI Francesca donne procuration à Marion RABIET*

Absents (1):

DUROUX Julien

Secrétaire de séance : LAMARGUE Laurent

**IV : REMBOURSEMENT AUX AGENTS MUNICIPAUX DES FRAIS DE REPAS
LORS DE FORMATION**

Madame le Maire informe le conseil que des agents municipaux ont suivi des formations dont les frais de repas ne sont pas pris en charge dans ce cadre.

Il vous est proposé de rembourser le prix du repas lors de formation des agents auquel un certificat administratif sera établi. Le remboursement sera effectué au réel sur présentation des justificatifs (factures, acte de présence à la formation...) dans la limite de 15€ par repas.

Madame le Maire demande au conseil :

- De l'autoriser à rembourser aux agents municipaux les frais de repas lors des formations tout au long du mandat.
- D'inscrire les sommes nécessaires au budget.

VOTE :

Présents : 11

Procuration : 7

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans que dessus : 05/06/2026

Au registre sont les signatures.

Affiché le 05/06/2026

Pour copie conforme

En mairie le : 05/06/2026

Madame la Maire

